Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260928-TE_BS06_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Lundi 28 septembre 2026

Date convocation : 21/09/2026

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt-six à douze heures, sous la présidence de M. LE MIGNANT Lionel.

Etaient Présents :

M. LE MIGNANT Lionel, ***Président,***
M. BALLUAIS Daniel, M. BARBETTE Olivier, Mme JUILLET Kristelle,
M. LE SQUER Ludovic, M. LEVESQUE Jean-Luc,
Mme MURET BAUDOIN Marielle, ***Vice-présidents.***

M. DE BLIGNIERES François-Xavier, M. HERVE Claude, M. LE MERLUS François,
Membres du Bureau.

Etaient absents excusés : M. LEBANSAIS Rémy, M. PASDELOU Nicolas, Mme LEGGERI Sabrina

Assistaient également à la réunion :

M. BOCANDE Pierre-Yves, Directeur S'3TEC
M. OSMONT Vincent, DGS SMICTOM du Pays de Fougères
M. MARQUET Jérôme, DGS SMICTOM des Pays de Vilaine
Mme MERHAND Christèle, Directrice Finances-RH S3T'ec

ip
Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
20 oct. 2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260928-TE_BS06_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

BUREAU SYNDICAL du 28 septembre 2026

DELIBERATION N°TE06

1.1 : Marchés Publics

OBJET – Libourg : Mise aux normes des installations électriques

Le Président expose :

Le site de la lande de Libourg est actuellement alimenté depuis le réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un poste de transformation HTA/BT privé appartenant au site. Cet ouvrage, mis en service en 1978, présente un état de vétusté avancé et ne satisfait plus aux exigences réglementaires et normatives en vigueur à la suite d'une première non-conformité constatée en 2017. Plusieurs non-conformités ont notamment été identifiées sur les équipements de transformation, de protection et de distribution électrique.

Une étude DIAG / APS réalisée en 2026 par le bureau d'études HAY a permis d'analyser les besoins de puissance du site, de vérifier l'adéquation d'une alimentation directe en basse tension et de définir les adaptations techniques nécessaires au regard de l'évolution du mode de raccordement.

Les conclusions de cette étude ont été présentées au bureau du Smictom des Pays de Vilaine du 16 septembre 2026. Le scénario proposé est celui qui consiste à supprimer le poste de transformation privé existant C2 alimenté par une ligne HTA et à mettre en place un raccordement Basse Tension type C4 adapté aux besoins actuels et futurs du site.

L'opération comprendrait notamment :

- La dépose ou la mise hors service des installations HTA existantes ;
- La suppression du poste de transformation HTA/BT ;
- La réalisation du nouveau raccordement au réseau public de distribution ;
- La création d'un nouveau tableau général basse tension
- L'adaptation des TGBT existants et des dispositifs de protection ;
- La mise en conformité des installations électriques concernées ;

Le coût prévisionnel de l'opération correspondant est estimé à **198 026 € TTC**. Cette estimation intègre les honoraires de maîtrise d'œuvre, le coût des missions complémentaires ainsi que l'ensemble des dépenses liées aux travaux.

Il est précisé que la mission confiée au maître d'œuvre portera exclusivement sur les travaux relatifs aux installations électriques. La maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) rendus nécessaires par cette opération sera réalisée directement par le Smictom des Pays de Vilaine.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20260928-TE_BS06_2026-DE

Le tableau ci-dessous détaille les coûts prévisionnels de cette opération :

Prestations	En euros TTC
SDE35: Poste + prolongement ligne	4 500 €
ENEDIS : Raccordement + effacement	15 526 €
Travaux installations électriques	112 000 €
Travaux Génie Civil + VRD	29 000 €
Honoraires d'études	22 000 €
Divers (Groupe élec.)	15 000 €
Totaux	**198 026 €**

Le calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération est le suivant :

- Consultation des entreprises : janvier 2027.
- Notification des marchés de travaux aux entreprises : Mars 2027.
- Début des travaux : Avril 2027.
- Réception des travaux : Juillet 2027.

LE PRESIDENT INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE PRINCIPE DE REALISATION DE CES TRAVAUX ET LA REPARTITION AVEC LE SMICTOM DES PAYS DE VILAINE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER le principe de réalisation des travaux ainsi que la répartition des dépenses entre S3T'ec et le Smictom des Pays de Vilaine tels que présentés,**
- **D'AUTORISER à engager la consultation et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 10
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 10
Nombre de voix pour : 10
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
LE MIGNANT Lionel